

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 12 Novembre 2020

Question n°17

**Admission en non-valeur**

L'an deux mille vingt, le **12 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 28 Octobre 2020.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPEAUX, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Eric PARROT.

**Etai<sup>ent</sup> représentés** : Daniel MEUNIER pour Michel GALMICHE, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN.

**Avai<sup>ent</sup> donné procuration** : Benoît CORNU à François BRESSON, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN.

**Etai<sup>t</sup> excusée** : Nathalie CASTELEIN

**Etai<sup>ent</sup> absents** : Alain FESSLER, Serge MARLOT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMMAIN.

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	24

Vote		
Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Date de Convocation : 28 Octobre 2020

Date d'affichage : 17/11/2020

## DELIBERATION

Vu la demande d'admission en non-valeur n°3884030532,

CONSIDERANT qu'il est désormais certains que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

La Trésorerie de Giromagny a fait parvenir au SMICTOM une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 154.59 €, pour des titres émis entre 2008 et 2019, selon la répartition :

- société Plastic Omnium (Titre 180 exercice 2013) d'un montant de 0.11 €
- MESSIN Françoise (Titre R-2-79 exercice 2013) d'un montant de 0.43 €
- société SCHMITT Adrien (Titre 195 exercice 2019) d'un montant de 10 €
- société CSP PIECKO SARL (Titre R-2-3 exercice 2008) d'un montant de 40 €
- ANDRE Daniel (Titre R-1-4 exercice 2012) d'un montant de 104.05 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur les dettes présentées ci-avant pour un montant total de 154.59€
- d'imputer les mandats d'effacement de ces dettes au compte 6541 (chapitre 65)

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 13/11/2020 et de la publication le 17/11/2020.